



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 27 mai 2009 — N° 35

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant le 15^e anniversaire du Conseil des arts et des lettres du Québec.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant la soprano Hélène Guilmette.

M. Cousineau (Bertrand) fait une déclaration concernant le décès du maire de Morin-Heights.

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration concernant Esplamago.

27 mai 2009

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration concernant Soulanges en familles.

Mme Beaudoin (Rosemont) fait une déclaration concernant le Parc Jean-Duceppe.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant l'hôtel Sheraton Laval.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant le gala bénéfice des femmes de mérite de la Young Women's Christian Association de Québec.

À 9 h 51, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 10 heures.

La séance reprend à 10 h 09.

Dépôts de documents

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

Le Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* et sur ses compétences.

(Dépôt n° 380-20090527)

27 mai 2009

M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2011 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

(Dépôt n° 381-20090527)

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'Entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil des Atikamekw de Wemotaci, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 382-20090527)

M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, dépose :

Une modification à l'Entente entre le gouvernement du Québec et la Nation Micmac de Gespeg concernant la pratique des activités de chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

(Dépôt n° 383-20090527)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 13 mai 2009, que lui a adressée Mme Arlene McCarthy, présidente de la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, au nom de M. Hans-Gert Pöttering, président du Parlement européen, en réponse à la motion unanime de l'Assemblée transmise au Parlement européen le 19 mars 2009, concernant la commercialisation des produits dérivés du phoque.

(Dépôt n° 384-20090527)

27 mai 2009

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 13 mars, 6, 12, 14, 19, 20, 21 et 26 mai 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard des résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(Dépôt n° 385-20090527)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Simard (Richelieu) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 58 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la demande d'une commission d'enquête sur les pertes historiques à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(Dépôt n° 386-20090527)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 278 citoyens et citoyennes de Saint-Donat et de ses environs, concernant la réfection du rang 5 Ouest dans la municipalité de Saint-Donat.

(Dépôt n° 387-20090527)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 223 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement des Auberges du cœur du Québec.

(Dépôt n° 388-20090527)

27 mai 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 765 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés.
(Dépôt n° 389-20090527)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du 26 mai 2009, sur la motion présentée par M. Whissell, ministre du Travail, proposant l'adoption du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 34 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 25 est adopté.

Motions sans préavis

M. Curzi (Borduas), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement une motion concernant la langue française; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

27 mai 2009

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de prendre acte du rapport du Commissaire aux langues officielles, de redoubler d'efforts pour rencontrer les objectifs de la politique et de la *Loi sur les langues officielles*, et qu'elle réitère sa volonté que la langue française soit présente sur un pied d'égalité avec la langue anglaise à l'occasion des Jeux olympiques de Vancouver 2010.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 2 et 3 juin 2009 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Association québécoise des centres de la petite enfance
- Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec inc.
- Association des garderies privées du Québec
- Association du personnel cadre des centres de la petite enfance du Québec
- Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance
- Confédération des syndicats nationaux

- Centrale des syndicats du Québec
- Fédération des travailleurs du Québec
- Conseil de la famille et de l'enfance
- Fondation Chagnon
- Nancy Neamtan, présidente-directrice générale du Chantier de l'économie sociale
- Nathalie Bigras, chercheuse de l'Université du Québec à Montréal

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de l'Association québécoise des centres de la petite enfance, ainsi que celui du Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance, soit respectivement de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit respectivement d'une durée de 100 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chacun des autres organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre de la Famille soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

27 mai 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, entende le Vérificateur général du Québec, mardi le 2 juin 2009, de 15 h à 18 h à la salle du Conseil législatif;

QUE la durée maximale de l'exposé du Vérificateur général du Québec soit de 10 minutes et que le reste du temps soit partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre et compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 34, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale; puis d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 49, Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route;

27 mai 2009

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi donnant suite au discours sur le budget du 13 mars 2008 et à certains autres énoncés budgétaires.

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux et de procéder à la vérification des engagements financiers des ministères et des organismes;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 6 mai 2009, par M. Arcand, ministre des Relations internationales, de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique et des arrangements administratifs qui y sont relatifs.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve les arrangements administratifs relatifs à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique.

27 mai 2009

Conformément à ce qui a été décidé lors de l'adoption de la réforme parlementaire, le 21 avril 2009, concernant la répartition du temps de parole lors des débats restreints, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 5 minutes sont allouées au député indépendant, une enveloppe fixe de 10% du temps total pour ce débat est allouée aux députés du deuxième groupe d'opposition; le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par le deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À 12 h 01, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 heures.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bachand, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 11, Loi modifiant les lois constitutives de Capital régional et coopératif Desjardins, de Fondation et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 11 est adopté.

27 mai 2009

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 11 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires, ainsi que l'amendement transmis par M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

À 16 h 04, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

27 mai 2009

La séance reprend à 20 h 02.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 20 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 21 et 52 du Règlement, Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 28 mai 2009, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 20 h 53, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 mai 2009, à 9 h 40.

Le Président

YVON VALLIÈRES

27 mai 2009

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion présentée par M. Whissell, ministre du Travail, proposant l'adoption du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale.

(Vote n° 34)

POUR - 117

Arcand	Charette	James	Pigeon
Auclair	Charlebois	Kelley	Pinard
Aussant	Chevarie	Khadir	Poirier
Bachand	Cloutier	Kotto	Rathé
<i>[Arthabaska]</i>	Corbeil	Lapointe	Rebello
Bachand	Courchesne	Leclair	Richard
<i>[Outremont]</i>	Cousineau	L'Écuyer	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
Beauchamp	Curzi	Léger	Richard
Beaudoin	Deltell	Lehouillier	<i>[Duplessis]</i>
<i>[Rosemont]</i>	Diamond	Lemay	Robert
Beaudoin	Doyer	Lessard	Rotiroti
<i>[Mirabel]</i>	Drainville	MacMillan	Roy
Béchar	Drolet	Malavoy	Simard
Bédard	Dubourg	Maltais	<i>[Richelieu]</i>
Bergeron	Dufour	Mamelonet	Simard
Bergman	Dupuis	Marcoux	<i>[Dubuc]</i>
Bernard	Dutil	Marois	Sklavounos
Bernier	Ferland	Marsan	St-Amand
Billette	Gagnon-Tremblay	Matte	St-Arnaud
Blais	Gaudreault	McKay	St-Pierre
Blanchet	<i>[Jonquière]</i>	Ménard	Tomassi
Bolduc	Gaudreault	Moreau	Traversy
Bonnardel	<i>[Hull]</i>	Morin	Tremblay
Bouchard	Gautrin	Normandeau	Trottier
Boucher	Gauvreau	Ouellette	Turcotte
Bouillé	Gendron	Ouimet	Vallée
Boulet	Girard	Pagé	Vien
Caire	Gonthier	Paquet	Villeneuve
Carrière	Grondin	Pelletier	Weil
Chagnon	Hamad	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Whissell
Champagne	Hivon	Pelletier	
Charbonneau	Houda-Pepin	<i>[Rimouski]</i>	
Charest	Huot	Picard	